



REMERCIEMENTS ADRESSES

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

Déclaration. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

Avis — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. Toute relation devra être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison. Nous garderons toute la discrétion exigée et toutes les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

S. Ferdinand. — 30 mars 1894. Selon ma promesse je livre à votre connaissance la guérison d'un mal de gorge et le soulagement considérable dans la santé d'un enfant. Grâce au bon Frère Didace invoqué par une neuvaine.

UNE ABONNÉE,

Montréal. — 5 avril 1894. Rempie d'une douce confiance au bon Frère Didace, je fis une neuvaine pour lui demander ma guérison et promis de faire publier cette faveur, s'il me l'obtenait. Ayant été exaucée, je tiens parole.

DAME F. L., *abonnée.*

Montréal. — Mille actions de grâces au bien-aimé et bon Frère Didace, pour une faveur signalée obtenue contre toute espérance, par son intercession, pendant une neuvaine faite en son honneur. Puisse-t-il nous continuer sa bienveillante protection.

UNE TERTIAIRE.

Providence. — Une personne de la paroisse canadienne française, qui, après une neuvaine au Frère Didace, a été guérie d'une maladie au visage, désire que cela soit publié dans la *Revue*.

E. E., *Prte.*